

DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2016/2352 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 7 décembre 2016

portant nomination du commandant de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et abrogeant la décision (PESC) 2016/939 (EUTM Mali/2/2016)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision 2013/34/PESC du Conseil du 17 janvier 2013 relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) ⁽¹⁾, et notamment son article 5,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision 2013/34/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS), conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, à prendre les décisions appropriées concernant le contrôle politique et la direction stratégique de l'EUTM Mali, y compris les décisions de nommer les commandants ultérieurs de la mission de l'Union européenne.
- (2) Le 8 juin 2016, le COPS a adopté la décision (PESC) 2016/939 ⁽²⁾ portant nomination du général de brigade Éric HARVENT en tant que nouveau commandant de la mission EUTM Mali.
- (3) La Belgique a recommandé de nommer le général de brigade Peter DEVOGELAERE nouveau commandant de la mission EUTM Mali aux fins de succéder au général de brigade Éric HARVENT à compter du 19 décembre 2016.
- (4) Le 31 octobre 2016, le Comité militaire de l'Union européenne a soutenu cette recommandation.
- (5) Il convient dès lors d'abroger la décision (PESC) 2016/939.
- (6) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Peter DEVOGELAERE est nommé commandant de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) à compter du 19 décembre 2016.

Article 2

La décision (PESC) 2016/939 est abrogée.

⁽¹⁾ JO L 14 du 18.1.2013, p. 19.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2016/939 du Comité politique et de sécurité du 8 juin 2016 portant nomination du commandant de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et abrogeant la décision (PESC) 2015/2298 (EUTM Mali/1/2016) (JO L 155 du 14.6.2016, p. 25).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 19 décembre 2016.

Fait à Bruxelles, le 7 décembre 2016.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

W. STEVENS
